

Ramassage des ordures

Lu et approuvé le 27.1.1961

Le Conseil municipal décide de mettre en adjudication pour l'année 1961, le ramassage des ordures ménagères, boues et ferrailles. Les soumissions de feras sous pli cacheté à adresser à la Mairie avant le 29.2.1961. L'adjudication se fera sur la base d'un prix unitaire par sac de ramassage. MM. Charles Paul et Simon Charles assisteront M. le Maire dans cette adjudication -